

Province	Nombre de producteurs ayant interjeté appel	Nombre de pourvois acceptés
Alberta	301	179
Saskatchewan	2,775	1,722
Manitoba	1,537	1,184
Nord de l'Ontario	16	13

3. Le conseil de révision du programme d'aide à l'entretien des troupeaux était principalement chargé de deux tâches. Il devait d'abord examiner les décisions prises par les administrateurs du programme concernant l'admissibilité de chaque élève. Pour ces examens, le conseil s'est servi des critères originaux du programme:

Les effectifs de reproducteurs sur les lieux en date du 31 décembre 1979; Les précipitations inférieures à 60 p. 100 de la normale; Le rendement des cultures inférieur à 80 p. 100 de la normale; Toute circonstance exceptionnelle qui a pu causer un préjudice au requérant.

La seconde tâche du conseil consistait à préparer des recommandations à l'intention des ministres proposant des changements aux critères du programme ou la prise en considération de circonstances spéciales. Les recommandations mises de l'avant par le conseil étaient d'ordre général et s'appliquaient à tous les requérants, mais ne précisaient pas qu'on avait eu recours à un critère spécifique.

#### LES DROITS DE DISTRIBUTION EN EUROPE DE PIÈCES NUMISMATIQUES

##### Question n° 3527—M. Cossitt:

1. Le gouvernement a-t-il signé un contrat de distribution en Europe de pièces numismatiques canadiennes avec l'entreprise Numarco, qui a son siège social à Bruxelles, en Belgique, et, le cas échéant, quand est-il entré en vigueur et cela remonte-t-il à six ans environ?

2. Un certain M. André Morin est-il président de Numarco?

3. Les droits de distribution ont-ils été accordés à Numarco pendant que M. Yvon Gariépy était directeur général de la Monnaie royale canadienne?

4. Quand le contrat a-t-il été signé ou renouvelé?

5. Combien Numarco a-t-elle reçu en commissions de la Monnaie royale, au cours de chaque année du contrat et au total?

6. Le gouvernement est-il ou a-t-il été impliqué dans l'occupation d'un chalet de Sainte-Adèle (Qué.) appartenant à M. Morin, par M. Gariépy, et, le cas échéant, quel en est le détail?

7. Le gouvernement approuve-t-il le fait que des directeurs de sociétés de la Couronne occupent gratuitement ou à rabais des chalets appartenant à des entreprises qui font affaire avec ces sociétés?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Non, le gouvernement n'a signé aucun contrat de distribution en Europe ou ailleurs de pièces numismatiques canadiennes avec l'entreprise Numarco. Cependant, la Monnaie royale canadienne avait eu un accord avec Comarex AG pour administrer les ventes de pièces numismatiques en Europe. Comarex en retour avait eu un contrat avec Numarco. L'accord entre Comarex et la Monnaie royale canadienne entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1977 et se termina le 31 décembre 1981.

2. Nous avons été informé que M. Morin est «administrateur délégué» de Numarco.

#### Questions au Feuilleton

3. Non, les droits de distribution n'ont jamais été accordés à Numarco avant, pendant ou après que M. Yvon Gariépy était en fonctions.

4. Aucun contrat ne fut signé, par conséquent, aucune date de signature ne peut être fournie.

5. Numarco n'a eu aucun contrat avec la Monnaie royale canadienne et aucun paiement d'aucune sorte ou commission n'a été avancé par ces deux derniers.

6. Non, le gouvernement n'a jamais été impliqué dans l'occupation d'un chalet de Sainte-Adèle par M. Gariépy.

7. Non, le gouvernement n'approuve pas que les directeurs de sociétés de la Couronne occupent gratuitement ou à rabais des chalets appartenant à des entreprises qui font affaire avec ces sociétés et n'a aucune connaissance d'un tel événement.

#### LES VISAS ÉMIS À DES CITOYENS SOVIÉTIQUES

##### Question n° 3559—M. Cossitt:

Au cours des douze derniers mois, combien de visas de touriste ou de visiteur le ministère des Affaires extérieures a-t-il émis à des citoyens soviétiques et, dans chaque cas, quels étaient le nom, l'adresse et la profession de l'intéressé, ainsi que les motifs du voyage au Canada?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** De décembre 1980 à la fin de novembre 1981, 469 visas de visiteur ont été délivrés à des citoyens soviétiques. Les autres renseignements demandés ne sont pas disponibles car il faudrait beaucoup de temps pour compiler les données nécessaires et la Commission-ministère ne dispose pas des ressources voulues.

#### L'ALLOCATION POUR PERSONNES À CHARGE

##### Question n° 3682—M. Herbert:

Combien le ministère de l'Emploi et de l'Immigration paie-t-il chaque semaine en services de gardiennage pour les personnes admises à des cours de formation qui ont de jeunes enfants?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Le ministère ne paie pas les frais de gardiennage tels quels. Il offre une allocation pour personnes à charge aux stagiaires du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada qui ont des enfants d'âge préscolaire. L'allocation sert à aider les stagiaires à assumer les frais de garde des personnes à leur charge, mais non à couvrir le coût total des services. Les taux actuels sont les suivants:

Une personne à charge	\$20 par semaine
Deux personnes à charge	\$35 par semaine
Trois personnes à charge	\$50 par semaine
Quatre personnes à charge ou plus	\$65 par semaine

#### LES LANGUES OFFICIELLES

##### Question n° 3724—M. Herbert:

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: de tous les fonctionnaires du ministère travaillant au Québec, 7,5 p. 100 ont l'anglais comme première langue officielle.